



N°349 / MP / FA/MG/2020

A Carcassonne, le 29 novembre 2019

Procès-Verbal Comité Directeur du samedi 26 octobre 2019**A Carcassonne, 46 route minervoise , à 10h00**

Présents : Marc Palanques, Mathieu Khédimi, Fabienne Albert, Marie Maignot, Xavier Vasson, Vincent Blériot, Jérôme Rougé, Philippe Arcens, Nadine Escande,

Représentés : Eric Vergniol a donné son pouvoir à Fabienne Albert, Daniel Guinguet a donné son pouvoir à Xavier Vasson, Xavier Fabre a donné son pouvoir à Jérôme Rougé, Jacques Jorda a donné son pouvoir à Mathieu Khédimi.

Absents excusés : Valérie Dumontet, Christian Valéro, Michel Jourdan, Georges Raillon, Régis Osmont, Jean-Christophe Vergeynst, Christophe Ruidavets.

Absent : Romain Bouniol

Invité : Maxime Gestède

Secrétaire de séance : Anne Lheuillet

1) Approbation du PV du CODIR du 21 septembre 2019

Le PV est voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2) Arrêté des comptes de la FFR XIII pour l'Assemblée Générale financière (Pièces : bilan compte de résultats au 30 juin 2019, budget prévisionnel saison 2019-2020)

L'arrêté des comptes se fait en présence de Mr Oliver, commissaire aux comptes.

La trésorière Marie Maignot présente et commente

*le compte de résultat. (cf pièces jointes)

*les bilans actifs et passifs. (cf pièces jointes)

Le commissaire aux comptes prend la parole pour pointer les points forts de ce bilan comptable. Concernant la partie juridique, le registre est à jour.

Concernant le rapport sur les comptes annuels, aucune réserve.



WWW.FFR13.FR





Pour ce qui est des conventions, il y a l'abandon de frais des membres du Comité directeur à hauteur de 60 000 € et la salarisation du président.

Présentation du budget prévisionnel pour la saison à venir par la trésorière. (cf pièces jointes)

Les membres du Comité directeur constatent qu'il manque le partenariat numéraire avec Copy Sud à hauteur de 5000€ qu'il faut rajouter au prévisionnel. Le Budget prévisionnel est de 2 658 640 €

L'excédent est de 230 000€

Les comptes tels qu'ils ont été présentés ce jour sont validés et votés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le budget tel qu'il est présenté en tenant compte du fait qu'on rajoute le partenariat avec Copy Sud à hauteur de 5000 €HT est validé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le commissaire aux comptes quitte la réunion.

Mr Oliver a pris le mandat en cours puisqu'il a succédé à l'ancien commissaire aux comptes qui a démissionné. Son mandat arrive à terme.

Les membres présents et représentés proposent à l'unanimité à l'assemblée générale le renouvellement du mandat du cabinet de Monsieur Oliver et associés pour 6 ans, soit à l'arrêté des comptes au 30 juin 2025.

3) Examen des vœux formulés dans l'optique de l'Assemblée Générale du samedi 16 novembre 2019

La secrétaire générale fait part au Comité Directeur des vœux émis par les clubs de Toulouse Jules Julien, Cahors, RC Costes XIII et Bahô XIII.

Ces vœux seront joints avec la convocation à l'Assemblée générale du 16 novembre. Pour la majorité d'entre eux, ils feront l'objet de réunion de travail cette saison et les modifications qui en ressortiront seront actés lors de l'assemblée générale du mois de juin.

4) Organisation de l'Assemblée Générale

Maitre Pierre Vergé, huissier de justice sera présent.

Les points votés en Assemblée Générale seront : l'approbation des comptes, le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes et l'élection des membres du CODIR.



WWW.FFR13.FR





Mr Vasson intervient quant aux évènements qui se sont déroulé lors de la dernière assemblée générale. Il se scandalise des écrits reçus de la part de Mr Osmont qui, depuis qu'il est élu, dessert la Fédération.

A ce jour, les candidatures reçues sont celles de deux femmes : Mme Domart et Mme Rosen, pour 3 postes à pourvoir, 1 homme et 2 femmes.

Le Comité Directeur valide l'ordre du jour suivant pour la prochaine assemblée générale qui se tiendra le samedi 16 novembre 2019 à Carcassonne, 46 route minervoise à partir de 9h30 :

- Approbation de la retranscription sur le registre du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 8 Juin 2019
- Présentation des comptes annuels et du rapport financier de la saison 2018/2019
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- Approbation des comptes annuels et du rapport financier de la saison 2018/2019
- Affectation du résultat
- Approbation des conventions réglementées et rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 612-5 du Code de Commerce
- Présentation et approbation du budget 2019/2020
- Approbation des Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
- Election partielle au Comité Directeur de la Fédération Française de Rugby à XIII
- Questions diverses
Vœux émis par les clubs

Le Comité directeur donne tout pouvoir au Président afin de préparer et procéder à la convocation de l'assemblée générale ordinaire.

5) Candidature pour intégrer la Commission de discipline LER

Mr Joseph Torres propose sa candidature pour intégrer la commission de discipline de la LER.



WWW.FFR13.FR





Après examen des pièces fournies par celui-ci, la candidature de Mr Torres est validée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6) Point sur le département organisation

Le Magic weekend se tiendra bien à Carcassonne.

Deux matchs le samedi, l'un à 15h et l'autre à 17h et trois matchs le dimanche 13h30 ; 15h30 et 17h30.

7) Organisation des finales

Les finales sont positionnées au niveau du calendrier.

Discussion autour des retransmissions télé.

8) Point sur la Ligue Nouvelle Aquitaine de Rugby à XIII

Eric Vergniol étant absent, la secrétaire générale communique le fait qu'une réunion se tiendra au Club-House du club de Tonneins XIII au stade J. Bernèze, le lundi 04 Novembre 2019 de 18H30 à 20H00 avec entre autres à l'ordre du jour un point sur la structuration de la Ligue régionale et des Comités départementaux.

En l'absence de démission du président, la Fédération ne peut intervenir à moins qu'un tiers des clubs de la ligue ne demandent une Assemblée extraordinaire.

9) Retour sur les tournées internationales effectuées

*U17 : tournée en Angleterre très intéressante. (cf le compte rendu du manager Mr Florent Tost)

*U19 : tournée en Nouvelle Zélande, une expérience forte pour tous les participants (cf compte-rendu du manager Mr Florian Chautard)

*Féminines : match en Turquie et en France contre la Royal Air Force. L'équipe de France propose un jeu séduisant et est sur une bonne dynamique pour préparer la prochaine coupe du monde. Le président leur a annoncé que l'équipe d'Angleterre a proposé de jouer les françaises en Angleterre. Le responsable anglais doit revenir vers la Fédération au mois de janvier pour soumettre plusieurs dates à la FFR XIII.



WWW.FFR13.FR





*France A : coupe du monde à 9 et 2 tests matchs en Australie. Des explications seront données aux clubs d'Elite 1 à la presse et demande de sanction internationale pour le capitaine Jason Baitieri.

*Australie 2020

*Coupe d'Europe des clubs

*Organisation de la finale coupe d'Europe 2020.

10) Point à date concernant le Centre National d'Entraînement

Présentation du dossier présenté par le président au ministère, à la région et au département.

Le ministère nous alloue 1 200 000 € la totalité de la somme demandée.

Demande de 1 755 000 € à la Région.

Demande de 585 000 € au département.

L'emprunt demandé devrait s'élever à 2 000 000 d'euros et non à 3 000 000 d'euros comme prévu. Ce qui représenterait un financement de 100 000 €/an.

11) Questions diverses

*Mr Drizza a envoyé un mail alarmant à la fédération concernant le manque d'arbitres.

*Le comité directeur sollicite de Mr Osmont des explications quant à sa signature au collectif Treize futur

*Un problème d'assurances des joueurs étrangers des Dragons Catalans et du Toulouse Olympique XIII qui ne sont pas dans la liste des 20.

Jusqu'à présent, les joueurs étrangers étaient tous licenciés à la FFR XIII. Les assurances Lafont veulent bien assurer les étrangers, hors contrat FFR. L'idée est d'établir une convention pour répondre aux demandes de couverture d'assurance des clubs professionnels.

*Règlement LER : mutations et délivrance de nouvelles licences s'arrêtent à l'heure actuelle au 30 octobre.

-Article 30 :



WWW.FFR13.FR



Ancienne rédaction : Pour la saison 2019/2020, la période de signature des contrats et de dépôt des demandes de licences débutera le 1er juillet 2019 et s'achèvera le 31 octobre 2019 à minuit (la date de l'envoi postal recommandé faisant foi).

La demande de licence effectuée après cette date aura pour conséquence la non qualification du joueur au sein de l'équipe Elite, sauf cas dérogatoires prévus par le paragraphe B ci-dessous.

Par ailleurs, un joueur junior qui serait licencié après la date du 31 octobre 2019 ne pourra évoluer au sein de l'équipe senior Elite que s'il est issu d'un centre de formation professionnel, français ou étranger.

La demande de licence ou la demande de renouvellement de licence fait foi. Si, avant la date du 31 octobre 2019, la licence n'a pas pu être délivrée en raison d'une procédure pendante devant la Commission des Mutations ou dans l'attente de l'accord de résiliation amiable du club quitté pour le cas des joueurs professionnels sous contrat, ce traitement pourra intervenir, postérieurement au 31 octobre 2019, lorsque la cause légitime l'ayant empêché aura cessé.

Nouvelle rédaction proposée : Pour la saison 2019/2020, la période de signature des contrats et de dépôt des demandes de licences débutera le 1er juillet 2019 et s'achèvera le 31 décembre 2019 à minuit (la date de l'envoi postal recommandé faisant foi).

Si, avant la date du 31 décembre 2019, la licence n'a pas pu être délivrée en raison d'une procédure pendante devant la Commission des Mutations ou dans l'attente de l'accord de résiliation amiable du club quitté pour le cas des joueurs professionnels sous contrat, ce traitement pourra intervenir, postérieurement au 31 décembre 2019, lorsque la cause légitime l'ayant empêché aura cessé.

Par ailleurs, la délivrance de nouvelles licences n'est pas soumise à une date butoir. Néanmoins, il est précisé que le joueur, disposant d'une nouvelle licence, devra participer, au minimum, à 50% des matchs disputés par son club en phase régulière. Pour participer aux phases finales du championnat.

Les membres présents et représentés entérinent à l'unanimité les modifications apportées.

-Article 31 :

Ancienne rédaction : Aucun joueur supplémentaire ne pourra être recruté passé la date du 31 octobre 2019 à l'exception du joueur n'ayant jamais été par le passé licencié auprès d'une Fédération de rugby à XIII et sous réserve que la demande de licence et/ou d'homologation de son contrat de travail ait été transmise au service des licences de la FFR XIII au plus tard le 31 janvier 2020. Le recrutement du nombre de joueurs se trouvant dans cette situation entre le 1er novembre 2019 et le 31 janvier 2020 est illimité.





Nouvelle rédaction proposée : Aucun joueur supplémentaire ne pourra être recruté passé la date du 31 décembre 2019 à l'exception du joueur n'ayant jamais été par le passé licencié auprès d'une Fédération de rugby à XIII et sous réserve que la demande de licence et/ou d'homologation de son contrat de travail ait été transmise au service des licences de la FFR XIII au plus tard le 31 janvier 2020. Le recrutement du nombre de joueurs se trouvant dans cette situation est illimité.

Les membres présents et représentés entérinent à l'unanimité les modifications apportées.

*Via Occitanie : ils vont faire du rugby à XIII leur sport phare : Magic weekend retransmis, 17 matchs plus 5 à déterminer et des plateaux télé.

*L'autorité de régulation des jeux en ligne (ARJEL) a validé le contrat de commercialisation du droit aux paris en ligne proposé par la FFR XIII. La fédération va désormais prendre attaché avec les opérateurs pour la signature du contrat et la mise en œuvre des paris en ligne pour le championnat Elite 1 et la Coupe de France Lord Derby

Marc PALANQUES

Fabienne ALBERT

Secrétaire Générale FFRXIII

Président FFRXIII